



Assemblée générale

Distr. limitée
26 juin 2018
Français
Original : anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Soixante et unième session

Vienne, 20-29 juin 2018

Projet de rapport

Additif

Chapitre III

Recommandations et décisions

C. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-cinquième session

1. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-cinquième session ([A/AC.105/1167](#)), qui rendait compte des résultats des délibérations de ce dernier au sujet des points de l'ordre du jour qu'il avait examinés en application de la résolution [72/77](#) de l'Assemblée générale.
2. Le Comité a remercié Pontsho Maruping (Afrique du Sud) d'avoir présidé efficacement les débats du Sous-Comité à sa cinquante-cinquième session.
3. Les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de l'Argentine, de l'Australie, de l'Autriche, de la Chine, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Indonésie, du Japon et du Pakistan ont fait des déclarations au titre de ce point. Des déclarations ont aussi été faites par le représentant de l'Équateur au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par le représentant de l'État plurinational de Bolivie au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont aussi été faites par des représentants d'autres États membres.
4. Le Comité a entendu les présentations suivantes :
 - a) « La télédétection par satellite à l'appui de la réduction des risques de sécheresse à un niveau national », par la représentante de l'Allemagne ;
 - b) « Construction et perfectionnement du système de navigation par satellite BeiDou », par la représentante de la Chine ;



c) « L'utilisation du système ASPOS OKP pour contribuer à garantir la sécurité des opérations spatiales et à informer sur la situation des orbites hautes », par le représentant de la Fédération de Russie ;

d) « Une mission de nanosatellite consacrée à la réflectométrie et à la dosimétrie passives », par le représentant de l'Autriche.

1. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

a) Activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

5. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1167, par. 49 à 69).

6. Le Comité était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Colloque ONU/Afrique du Sud sur les technologies spatiales fondamentales : Missions de petits satellites aux fins du progrès scientifique et technique (Stellenbosch (Afrique du Sud), 11-15 décembre 2017) (A/AC.105/1180) ;

b) Summary of the United Nations/Argentina Workshop on the Applications of Global Navigation Satellite Systems (Falda del Carmen, Argentina, 19-23 March 2018) (A/AC.105/2018/CRP.3).

7. Le Comité a noté que les thèmes prioritaires du Programme étaient la surveillance de l'environnement, la gestion des ressources naturelles, les communications par satellite pour les applications de téléenseignement et de télémédecine, la réduction des risques de catastrophe, l'utilisation des systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS), l'Initiative sur les sciences spatiales fondamentales, le changement climatique, l'Initiative sur les technologies spatiales fondamentales, l'Initiative sur les retombées bénéfiques des technologies spatiales pour l'humanité, et la biodiversité et les écosystèmes.

8. Le Comité a pris note des activités réalisées en 2017 et prévues pour 2018 dans le cadre du Programme, telles que présentées dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/1167, par. 63 à 65).

9. Le Comité a noté que le Gouvernement japonais, par l'intermédiaire de l'Institut de technologie de Kyushu, d'une part, et l'École polytechnique de Turin et l'Institut d'études supérieures Mario Boella, en collaboration avec l'Institut national italien de recherche météorologique, d'autre part, avaient continué d'offrir à des étudiants de pays en développement des bourses de longue durée, respectivement dans le cadre du programme ONU/Japon de bourses d'études de longue durée sur la technologie des nanosatellites et du programme ONU/Italie de bourses d'études de longue durée sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite et les applications connexes.

10. Le Comité a pris note du programme DropTES (Drop Tower Experiment Series), programme de bourses d'études du Bureau des affaires spatiales mené en collaboration avec le Centre de technologie spatiale appliquée et de microgravité et l'Agence aérospatiale allemande (DLR), dans le cadre duquel les élèves pouvaient étudier la microgravité en réalisant des expériences dans une tour d'impesanteur. Lors de la quatrième édition de ce programme, c'était une équipe de la faculté de technologie de l'Université de Varsovie qui avait obtenu la bourse à l'issue du concours. La cinquième édition du programme était en cours.

11. Le Comité a noté que la collaboration entre le Bureau des affaires spatiales et le Gouvernement japonais, à laquelle était associée l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale (JAXA), s'était poursuivie dans le cadre du programme de coopération ONU/Japon mis en œuvre pour déployer des satellites CubeSat depuis le « KiboCUBE », le module d'expérimentation japonais (Kibo) de la Station spatiale internationale. Le programme avait été lancé en septembre 2015. À l'équipe de l'Université de Nairobi, sélectionnée pour la première phase, avaient succédé une

équipe de la Universidad del Valle (Guatemala), sélectionnée pour la deuxième phase, puis le Conseil mauricien de la recherche, qui travaillait sous la direction du Ministère de la technologie, de la communication et de l'innovation, et qui avait été sélectionné pour la troisième phase. Les candidatures pour la quatrième phase devant se tenir en 2019 et 2020, l'équipe lauréate serait annoncée courant 2020. L'objectif du programme de coopération était de promouvoir la coopération internationale et le renforcement des capacités dans le domaine des technologies spatiales et de leurs applications dans le cadre de l'Initiative sur les retombées bénéfiques des technologies spatiales pour l'humanité, en offrant à des établissements d'enseignement et de recherche de pays en développement la possibilité de déployer de petits satellites (CubeSats) depuis le module d'expérimentation japonais (Kibo).

12. Le Comité a remercié le Bureau des affaires spatiales de la façon dont ces activités avaient été exécutées, malgré des ressources limitées. Il a également remercié les gouvernements et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui les avaient parrainées. Il a noté avec satisfaction que l'exécution des activités prévues pour 2018 continuait de progresser.

13. Le Comité s'est à nouveau déclaré préoccupé par la modicité des ressources financières mises à la disposition du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, et il a lancé un appel à l'ensemble des bailleurs de fonds pour qu'ils versent des contributions volontaires.

14. Le Comité a prié le Bureau des affaires spatiales de continuer de travailler avec le Sous-Comité scientifique et technique à la définition des priorités du Programme.

15. Le Comité a noté avec satisfaction que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales avait continué de mettre en relief, de promouvoir et d'encourager la coopération avec les États Membres aux niveaux régional et mondial, en vue d'appuyer les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU.

16. Le Comité a noté que le Bureau des affaires spatiales continuait de travailler en étroite collaboration avec les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU, à savoir le Centre régional africain de formation aux sciences et techniques spatiales en langue anglaise, le Centre régional africain de formation aux sciences et techniques spatiales en langue française, le Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique, le Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie occidentale et le Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique (Chine). À cet égard, le Comité a noté avec satisfaction que les pays qui hébergeaient des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU leur apportaient un soutien financier et en nature appréciable.

17. Quelques délégations ont estimé qu'il fallait impérativement redoubler d'efforts pour faire profiter tous les États des avantages découlant des activités spatiales et que, compte tenu de l'amélioration de la coopération internationale dans ce domaine, il était vital que les grandes puissances spatiales et le Bureau des affaires spatiales aident activement les pays en développement à y participer plus largement. À cet égard, les mêmes délégations ont également estimé que le renforcement des capacités et l'assistance technique étaient des facteurs essentiels au développement des aptitudes de ceux qui travaillaient sur le terrain, car ils leur permettaient d'acquérir des compétences et des connaissances transmises par des pays ayant l'expérience des activités spatiales.

18. Le Comité a noté le rôle important joué par le Programme, qui contribuait au renforcement des capacités dans le domaine des sciences et techniques spatiales et de leurs applications, en particulier dans les pays en développement.

b) Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage

19. Le Comité a noté avec satisfaction que le Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage comptait actuellement 40 États membres et deux organisations participantes et que d'autres entités envisageaient de s'y associer. Il a également noté avec satisfaction que la couverture mondiale des balises de détresse, dont étaient équipés des navires, des aéronefs et des particuliers dans le monde entier, était assurée par le segment spatial, constitué de répéteurs embarqués sur 5 satellites placés sur orbite polaire, 5 satellites géostationnaires et 30 nouveaux satellites placés sur orbite terrestre moyenne (plus 4 à venir) mis à disposition par le Canada, les États-Unis, la Fédération de Russie, la France, l'Inde et l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques, ainsi que par les contributions au sol de 29 autres pays. Le Comité a noté qu'en 2017, les données d'alerte du Système avaient contribué à sauver plus de 2 000 vies dans le cadre de 876 opérations de recherche et de sauvetage à travers le monde.

2. Techniques spatiales au service du développement socioéconomique durable

20. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité scientifique et technique avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier ([A/AC.105/1167](#), par. 76 à 96).

21. Le Comité a fait siennes les recommandations et les décisions du Sous-Comité et de son groupe de travail plénier sur ce point ([A/AC.105/1167](#), par. 96).

22. Le Comité a appelé à nouveau l'attention sur le fait que, dans sa résolution [72/77](#), l'Assemblée générale avait rappelé qu'il était nécessaire de faire valoir les avantages tirés des technologies spatiales et de leurs applications dans les grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies pour traiter les problèmes liés au développement économique, social et culturel et à d'autres domaines connexes, et avait reconnu que l'importance fondamentale des sciences et techniques spatiales et de leurs applications pour assurer des processus de développement durable aux niveaux mondial, régional, national et local devait être accentuée dans la formulation des politiques et programmes d'action et leur mise en œuvre, notamment en menant une action pour réaliser les objectifs de ces conférences et réunions au sommet et en appliquant le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

23. Le Comité a noté le rôle primordial joué par les données et les techniques spatiales dans le domaine de la santé publique, et salué l'inscription d'un nouveau point, intitulé « Espace et santé mondiale », à l'ordre du jour du Sous-Comité, dans le cadre d'un plan de travail pluriannuel, et la création, au titre de ce point, d'un groupe de travail présidé par Antoine Geissbühler (Suisse).

3. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre

24. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier ([A/AC.105/1167](#), par. 97 à 111).

25. Le Comité a également pris note des initiatives internationales et régionales menées pour promouvoir les données de la télédétection et les mettre au service du progrès socioéconomique et du développement durable, notamment au profit des pays en développement.

26. Au cours des débats, les délégations ont passé en revue les programmes de coopération nationaux et internationaux menés dans plusieurs domaines importants dans lesquels les données de la télédétection étaient essentielles à une prise de décisions éclairée. Ces programmes portaient par exemple sur la surveillance des émissions de gaz à effet de serre depuis l'espace ; sur différentes plateformes de surveillance et de visualisation ; sur la surveillance de la qualité de l'air pour sa teneur

en aérosols et polluants ; sur la surveillance des processus atmosphériques ; sur la surveillance des changements climatiques, y compris des variables climatiques essentielles ; sur la gestion des catastrophes et l'évaluation de la vulnérabilité ; sur la perte d'ozone ; sur la gestion des ressources naturelles ; sur la gestion des écosystèmes ; sur la foresterie ; sur l'hydrologie ; sur la météorologie et les prévisions des phénomènes météorologiques violents ; sur la surveillance des changements concernant l'utilisation des sols et la couverture végétale ; sur la surveillance de la température de surface de la mer et des vents ; sur les modifications de l'environnement ; sur la cartographie et l'étude des glaciers ; sur la surveillance des cultures et des sols ; sur l'irrigation ; sur l'agriculture de précision ; sur la détection des eaux souterraines ; sur la météorologie de l'espace ; sur les effets sur la santé ; sur la sécurité ; sur la répression ; sur la cartographie des minerais ; et sur l'urbanisation.

27. Quelques délégations ont estimé qu'il était important de veiller à ce que le Bureau des affaires spatiales soit doté des ressources nécessaires pour aider un plus grand nombre de pays à bénéficier des avantages des sciences et techniques spatiales et de leurs applications, et que le fait qu'il ne fasse pas partie intégrante du système des Nations Unies pour le développement l'empêchait d'avoir accès aux fonds nécessaires pour financer les programmes de coopération, malgré le succès des activités qu'il avait menées en 2017 dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales en collaboration avec les États Membres et d'autres organisations internationales.

28. Quelques délégations ont estimé que le développement des applications fondées sur la télédétection contribuait pour une large part à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable. La mise en œuvre et la promotion de solutions spatiales telles que l'agriculture de précision ou la gestion de l'eau étaient donc très importantes pour surmonter, en particulier, le triple obstacle auquel l'Afrique faisait face, à savoir la pauvreté, les inégalités et le chômage.

29. Le Comité a noté que, compte tenu de l'importance et de l'utilisation croissantes des techniques de télédétection et autres applications des sciences et techniques spatiales, il fallait aussi, en particulier dans les pays en développement, prendre effectivement en considération ces techniques et solutions lors de la prise de décisions relatives à la planification et au développement. L'augmentation du nombre d'ateliers et de stages de formation organisés dans ce domaine était considérée comme positive.

30. Le Comité a noté le rôle important que jouaient le Groupe sur l'observation de la Terre (GEO) et le Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS), car ils amélioraient la mise en commun des données de télédétection et l'accès à ces données à l'échelle mondiale, et il a également noté que de nombreux États Membres étaient fermement déterminés à appuyer ces initiatives.

31. Le Comité a pris note d'importantes mesures de coopération, telles que la constellation de satellites de télédétection du groupe BRICS, destinée à améliorer la mise en commun et l'échange de données de télédétection en vue de relever les défis présents et futurs dans le domaine du développement durable, et la coopération entre le Bureau des affaires spatiales et le prix international Prince Sultan bin Abdulaziz sur l'eau, qui vise à promouvoir les sciences et techniques spatiales pour traiter le problème croissant de la pénurie d'eau dans le monde.

32. Le Comité a noté que la plateforme de services de partage de données de l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique avait permis d'obtenir des données de télédétection de neuf satellites chinois d'observation de la Terre. Ainsi, plus de 400 000 images-satellite étaient déjà acquises et quelque 8 000 images étaient utilisées pour des travaux de recherche et la gestion des catastrophes. Une deuxième phase était prévue pour que la plateforme développe ses ressources.

33. Le Comité a également noté qu'un certain nombre d'États Membres continuaient de mettre en œuvre des programmes d'observation de la Terre justifiés par les besoins des utilisateurs et destinés principalement à répondre aux besoins sociétaux de leurs pays respectifs. Ainsi, de nombreux satellites d'observation de la Terre étaient en orbite ou allaient être lancés, que ce soit pour obtenir des images optiques à haute définition, des images de radars à synthèse d'ouverture ou des images météorologiques, afin de suivre les grandes priorités nationales telles que l'inventaire des cultures agricoles ou l'amélioration des prévisions météorologiques.

4. Débris spatiaux

34. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait tenus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1167, par. 112 à 146).

35. Le Comité a fait siennes les décisions et les recommandations que le Sous-Comité avait prises et émises sur ce point (A/AC.105/1167, par. 145 et 146).

36. Le Comité a noté avec satisfaction que l'approbation, par l'Assemblée générale, dans sa résolution 62/217, des Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avait contribué de façon déterminante à la réduction des débris spatiaux, et a engagé les pays qui ne l'avaient pas encore fait à envisager de mettre en œuvre les Lignes directrices sur une base volontaire.

37. Le Comité a noté avec satisfaction que de nombreux États et organisations intergouvernementales internationales appliquaient déjà des mesures de réduction des débris qui étaient conformes à ses Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux ou à celles du Comité de coordination interagences sur les débris spatiaux (IADC), ou avaient élaboré leurs propres normes en la matière en s'inspirant de ces lignes directrices.

38. Le Comité a en outre noté que quelques États utilisaient les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité ou les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux de l'IADC, le Code européen de conduite pour la réduction des débris spatiaux, la norme 24113:2011 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) (Systèmes spatiaux – Exigences de mitigation des débris spatiaux) et la recommandation ITU-R S.1003 de l'UIT (Protection de l'environnement de l'orbite des satellites géostationnaires) comme références pour leurs cadres réglementaires régissant les activités spatiales nationales. Il a également noté que quelques États avaient coopéré par l'intermédiaire du cadre de soutien à la surveillance de l'espace et au suivi des objets en orbite financé par l'Union européenne, ainsi que du programme de l'ESA relatif à la connaissance de l'environnement spatial.

39. Le Comité a noté qu'un nombre croissant d'États adoptaient des mesures concrètes pour réduire les débris spatiaux, notamment l'amélioration de la conception des lanceurs et des engins spatiaux, la désorbitation de satellites, la passivation, la prolongation de la durée de vie, les opérations de fin de vie et le développement de logiciels et de modèles spécifiques pour la réduction des débris spatiaux.

40. Quelques délégations ont exprimé l'avis que la réduction des débris spatiaux et la limitation de leur production devraient figurer parmi les priorités des travaux du Comité et de ses organes subsidiaires.

41. Quelques délégations ont exprimé l'avis que l'immatriculation des objets spatiaux et de leurs éléments, y compris ceux qui n'étaient plus fonctionnels, était particulièrement importante pour assurer la sécurité des missions en orbite, l'accès aux services de base et la viabilité à long terme des activités spatiales.

42. Quelques délégations ont exprimé l'avis qu'il était nécessaire de détecter, suivre, contrôler et réduire les débris spatiaux et de les éliminer.

43. Quelques délégations ont exprimé l'avis qu'il fallait instituer une responsabilité différenciée dans le retrait des débris spatiaux en fonction des activités spatiales de chaque État membre.

44. Quelques délégations ont exprimé l'avis que la question des débris spatiaux devrait être traitée de manière à ne pas entraver l'acquisition de capacités spatiales par les pays en développement.

45. Quelques délégations ont exprimé l'avis que les mesures prises pour traiter la question des débris spatiaux ne devraient pas faire peser une charge excessive sur les programmes spatiaux des pays en développement.

46. L'avis a été exprimé que la question des débris spatiaux devrait être traitée de manière à ce que le coût du processus de retrait des débris ne soit pas répercuté sur les pays qui ont des capacités spatiales naissantes.

47. L'avis a été exprimé que les critères et procédures de retrait actif ou de destruction intentionnelle d'objets spatiaux, fonctionnels ou non, devaient être débattus de manière approfondie sous l'égide de l'ONU afin de garantir l'efficacité des mesures et de s'assurer qu'elles sont acceptables par les parties prenantes.

5. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes

48. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait tenus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1167, par. 147 à 167).

49. Le Comité s'est félicité des activités organisées par le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) pour aider les pays à mieux comprendre, accepter et intégrer les moyens d'accéder à tous les types d'informations spatiales, tout en développant la capacité de les utiliser, pour appuyer le cycle complet de la gestion des catastrophes. À cet égard, le Comité a pris note du portail de connaissances de UN-SPIDER (www.un-spider.org), plateforme Web d'information, de communication et d'appui aux processus, qui favorise l'échange d'informations pour le partage des données d'expérience, le renforcement des capacités et l'appui technique consultatif.

50. Quelques délégations ont appelé le Bureau des affaires spatiales, par l'intermédiaire du programme UN-SPIDER, à intensifier ses activités de renforcement des capacités, dans le cadre de missions techniques consultatives et de programmes de formation, en particulier dans les pays en développement, pour renforcer la préparation face au risque de catastrophe et l'intervention d'urgence au niveau national.

51. Dans sa déclaration, la Directrice du Bureau des affaires spatiales a remercié les Gouvernements allemand, autrichien et chinois de leur engagement et de leur appui au programme UN-SPIDER depuis ses débuts, y compris dans le cadre de l'exécution des activités de UN-SPIDER coordonnées par les bureaux du programme à Beijing, Bonn (Allemagne) et Vienne.

52. Le Comité a noté avec satisfaction que les bureaux régionaux d'appui constituaient un solide pilier du programme UN-SPIDER en contribuant à ses activités relatives au renforcement des capacités, au renforcement institutionnel et à la gestion des connaissances.

53. Le Comité a noté que le programme UN-SPIDER participerait à la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe qui se tiendrait en Mongolie en juillet 2018, et tiendrait sa huitième conférence annuelle à Beijing en octobre 2018, laquelle constituerait une des manifestations de l'appui du Bureau des affaires spatiales à la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

54. Le Comité a également noté que les États Membres, par leurs activités, contribuaient utilement à accroître la disponibilité et l'utilisation de solutions spatiales à l'appui de la gestion des catastrophes, notamment dans le cadre du projet « Sentinel-Asia », qui coordonnait les demandes d'observations d'urgence par l'intermédiaire du Centre asiatique de prévention des catastrophes, du service de cartographie d'urgence du Programme européen d'observation de la Terre (Copernicus), et de la Charte relative à une coopération visant à l'utilisation coordonnée des moyens spatiaux en cas de situations de catastrophe naturelle ou technologique (également dénommée Charte internationale « Espace et catastrophes majeures »).

6. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite

55. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait tenus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1167, par. 168 à 193).

56. Le Comité a noté que le Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite (ICG) avait poursuivi ses réunions annuelles réussies visant à rapprocher les fournisseurs et utilisateurs des GNSS afin d'en promouvoir l'utilisation et l'intégration dans les infrastructures, en particulier dans les pays en développement.

57. Le Comité a noté que les États-Unis continuaient de s'impliquer dans des activités visant à améliorer la compatibilité et l'interopérabilité des différents services.

58. Il a également été noté que le système de navigation par satellite Galileo de l'Union européenne devrait être pleinement opérationnel en 2020 et visait à améliorer les services et à fournir de nouvelles perspectives commerciales dans une large gamme d'applications dans de nombreux secteurs de l'économie dans le monde entier.

59. Le Comité a noté qu'en développant et en déployant le système mondial de navigation par satellite BeiDou (BDS), la Chine avait participé activement à la réalisation des objectifs de l'ICG, et qu'un modèle du satellite BDS-3 avait été donné au Bureau.

60. Le Comité a noté que l'atelier ONU/Argentine sur les applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite s'était tenu à Falda del Carmen (Argentine) du 19 au 23 mars 2018. La Commission nationale des activités spatiales (CONAE) d'Argentine avait accueilli l'atelier au nom du Gouvernement argentin. L'objectif primordial de l'atelier avait été de faciliter la coopération dans l'application de solutions GNSS par l'échange d'informations et le renforcement des capacités dans les pays de la région.

61. Le Comité a remercié le Bureau des affaires spatiales pour son appui constant en tant que secrétariat exécutif du Comité international et de son Forum des fournisseurs, ainsi que pour l'organisation d'ateliers et de programmes de formation axés sur le renforcement des capacités d'utilisation des technologies GNSS dans divers domaines scientifiques et industriels.

7. Météorologie de l'espace

62. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait tenus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1167, par. 194 à 210).

63. Le Comité a noté que la météorologie de l'espace était abordée au titre de la priorité thématique 4 d'UNISPACE+50 (Cadre international pour les services de météorologie de l'espace) (A/AC.105/1171) et a noté avec satisfaction les travaux accomplis par le Groupe d'experts sur la météorologie de l'espace du Sous-Comité scientifique et technique, en tant que mécanisme de mise en œuvre de cette priorité thématique.

64. Le Comité a noté que le Groupe d'experts s'était réuni en marge de la cinquante-cinquième session du Sous-Comité scientifique et technique en 2018 ainsi que pendant l'intersession, le but étant, entre autres, de souligner l'importance de la priorité thématique 4 et la nécessité de créer un nouveau groupe international de coordination, qui pourrait renforcer la collaboration et la coordination internationales en vue d'améliorer les services de météorologie de l'espace et, en fin de compte, renforcer la résilience mondiale face aux effets néfastes de la météorologie de l'espace.

65. Le Comité s'est félicité de la prorogation du mandat du Groupe d'experts sur la météorologie spatiale jusqu'en 2021.

66. Le Comité a noté que le Bureau avait mis en adéquation ses activités relatives à la météorologie de l'espace exécutées dans le cadre de ses efforts de renforcement des capacités et celles menées en tant que secrétariat exécutif de l'ICG.

67. S'agissant d'une activité prioritaire du Groupe d'experts sur la météorologie de l'espace, à savoir la création, en étroite collaboration avec le COSPAR, l'OMM, l'Organisation internationale de l'aviation civile et l'International Space Environmental Service, d'un groupe international de coordination pour la météorologie de l'espace, l'avis a été exprimé selon lequel la structure et le mode de fonctionnement d'un tel groupe ne pourraient être définis que dans le cadre de projets précis mis en œuvre conjointement par les entités participantes.

8. Objets géocroiseurs

68. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait tenus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1167, par. 211 à 233).

69. Le Comité a noté avec satisfaction les progrès accomplis par le Réseau international d'alerte aux astéroïdes (IAWN) et le Groupe consultatif pour la planification des missions spatiales (SMPAG), qui avait été créé en 2014 en application des recommandations préconisant une réponse internationale aux risques d'impact d'objets géocroiseurs, approuvé par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa cinquante-sixième session et accueilli avec satisfaction par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/75. Le Comité a pris note de l'état des activités menées par le IAWN et le SMPAG depuis leur dernier rapport au Sous-Comité scientifique et technique (qui figure aux paragraphes 213 à 216 ; 220 à 230 et 233 du document A/AC.105/1167).

70. Le Comité a en outre noté l'importance des travaux menés par le Groupe de travail spécial sur les questions juridiques du SMPAG, qui avait été créé en 2016 et était coordonné par la DLR, et continuait d'examiner les questions juridiques pertinentes pour les travaux du SMPAG dans le contexte des traités internationaux régissant les activités spatiales.

71. Le Comité a noté que le Comité directeur du IAWN avait tenu sa cinquième réunion le 30 janvier 2018, en marge de la cinquante-cinquième session du Sous-Comité scientifique et technique, et qu'il y avait cinq nouveaux signataires de la Déclaration d'intention de participer au IAWN, ce qui portait le nombre total de signataires à 13. Parmi les signataires figuraient des observatoires et des institutions spatiales de Chine, de Colombie, des États-Unis, de la Fédération de Russie, du Mexique et de la République de Corée, ainsi que d'Europe, et même un observateur amateur du Royaume-Uni. Le IAWN lançait une nouvelle page Web hébergée par l'Université du Maryland (États-Unis), accessible à l'adresse <http://iawn.net>.

72. Le Comité a également noté que depuis la cinquante-quatrième session du Sous-Comité scientifique et technique, le SMPAG avait tenu deux réunions : sa neuvième réunion s'était déroulée le 11 octobre 2017 à Toulouse (France), où elle avait été accueillie par le CNES ; sa dixième réunion avait eu lieu le 31 janvier 2018, en marge de la cinquante-cinquième session du Sous-Comité. Toutes deux avaient bénéficié de l'appui du Bureau des affaires spatiales, qui avait joué son rôle de

secrétariat du SMPAG conformément à la résolution 71/90 de l'Assemblée générale. Le Comité a noté les progrès accomplis dans le cadre du plan de travail du SMPAG, dont il était rendu compte dans les rapports sur les travaux de ces réunions, disponibles à l'adresse <http://smpag.net>.

73. Le Comité a en outre noté que l'Agence autrichienne de promotion de la recherche (FFG) et l'Administration spatiale nationale chinoise (CNSA) étaient devenues membres du SMPAG, et que l'Observatoire européen austral (ESO) en était devenu le cinquième observateur permanent. Le SMPAG comptait à ce jour 18 membres (agences spatiales) et 5 observateurs permanents (autres entités).

74. Le Comité a noté que l'ESA, qui assurait actuellement la présidence du SMPAG, avait été élue pour un nouveau mandat de deux ans (2018-2020).

75. Le Comité a noté que le IAWN et le SMPAG continuaient de collaborer avec le Bureau des affaires spatiales sur des questions concernant la communication générale au public d'informations relatives aux objets géocroiseurs, la communication avec les États Membres en cas d'alerte d'impact, et la possibilité d'inclure un module consacré aux objets géocroiseurs dans le cadre des missions techniques consultatives menées par le Bureau dans le cadre du programme UN-SPIDER. Ce dernier point était lié aux activités que le IAWN menait pour fournir des informations aux parties concernées, telles que les organismes d'intervention d'urgence.

76. Le Comité a noté que les prochaines réunions du IAWN et du SMPAG se tiendraient à Knoxville (Tennessee, États-Unis) les 18 et 19 octobre 2018, en marge de la réunion de la Division des sciences planétaires de l'Association américaine d'astronomie, qui devrait se tenir du 21 au 26 octobre 2018.

77. Le Comité a pris note avec satisfaction de la publication des Nations Unies intitulée « Les objets géocroiseurs et la défense planétaire » (ST/SPACE/73), élaborée conjointement par le IAWN, le SMPAG et le Bureau des affaires spatiales, qui décrit les travaux menés dans le domaine du renforcement de la coopération internationale dans l'atténuation de la menace liée aux objets géocroiseurs, et avait été mise à disposition à la soixante et unième session du Comité.

9. Utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace

78. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait tenus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1167, par. 234 à 251).

79. Le Comité a approuvé le rapport et les recommandations du Sous-Comité et du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, qui avait été de nouveau convoqué sous la présidence de Sam A. Harbison (Royaume-Uni) (A/AC.105/1167, par. 251 et annexe II).

80. Le Comité a pris acte du fait que certains États et une organisation intergouvernementale étaient en train, ou envisageaient, d'élaborer des instruments juridiques et réglementaires sur la sûreté d'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, en prenant en considération la teneur et les exigences des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace et du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

81. Le Comité a souligné la valeur et l'importance du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, d'application volontaire, qu'il avait élaboré avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.

82. Quelques délégations ont exprimé l'avis que les risques de collisions d'objets spatiaux équipés de sources d'énergie nucléaire en orbite et les incidents ou situations d'urgence pouvant résulter de la rentrée accidentelle d'un tel objet dans l'atmosphère terrestre, ainsi que leur impact sur les écosystèmes, étaient un sujet de préoccupation. À cet égard, les délégations qui ont exprimé cet avis ont également estimé qu'il faudrait accorder plus d'attention à ces questions au moyen de stratégies adéquates,

d'une planification à long terme et de réglementations, y compris le Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

10. Viabilité à long terme des activités spatiales

83. [...]

11. Orbite des satellites géostationnaires : nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications

84. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité au titre du point relatif à l'examen de la nature physique et des caractéristiques techniques de l'orbite des satellites géostationnaires, son utilisation et ses applications, notamment pour les communications spatiales, ainsi que d'autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans porter atteinte au rôle de l'UIT, ainsi qu'il est indiqué dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/1167, par. 275 à 289).

85. Quelques délégations ont exprimé l'avis que l'orbite géostationnaire, ressource naturelle limitée manifestement en danger de saturation, doit être utilisée de manière rationnelle, efficace et économique, conformément aux dispositions du Règlement des radiocommunications de l'UIT, afin que les pays ou groupes de pays puissent avoir accès de façon équitable à ces orbites et fréquences, compte tenu des besoins particuliers des pays en développement et de la situation géographique de certains pays. En outre, l'orbite géostationnaire ne devait pas faire l'objet d'appropriation nationale par proclamation de souveraineté, ni par voie d'utilisation, d'utilisation répétée ou d'occupation, ni par aucun autre moyen, et son utilisation devait être régie par le droit international applicable, y compris le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, ainsi que les instruments et règlements de l'UIT.

86. Quelques délégations ont estimé que l'utilisation, par les États, de l'orbite géostationnaire sur la base « premier arrivé, premier servi » était inacceptable et que le Sous-Comité devrait par conséquent, avec la participation de l'UIT, concevoir un régime qui garantisse aux États un accès équitable aux positions orbitales. Les délégations qui ont exprimé cet avis ont également estimé que le système actuel de réservation de créneaux sur l'orbite géostationnaire était utilisé à mauvais escient par un certain nombre d'opérateurs de satellites, et que la première étape, pour traiter cette question, pourrait être d'établir des contacts entre le Sous-Comité et la Commission d'étude 4 du Secteur des radiocommunications de l'UIT-R, en vue de l'inscription, à l'ordre du jour de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2019, d'un point sur la manière d'utiliser plus efficacement l'orbite géostationnaire.

87. L'avis a été exprimé qu'il conviendrait d'examiner la possibilité de modifier le nom de ce point de l'ordre du jour en ajoutant « et non géostationnaires », de façon à en élargir la portée en le faisant porter sur les orbites géostationnaires et non géostationnaires.

12. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-sixième session du Sous-Comité scientifique et technique

88. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait tenus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1167, par. 290 à 294).

89. Le Comité a fait siennes les décisions et recommandations du Sous-Comité (A/AC.105/1167, par. 291 à 293).

90. Se fondant sur les débats tenus par le Sous-Comité à sa cinquante-cinquième session, le Comité est convenu que les questions ci-après devraient être examinées par le Sous-Comité à sa cinquante-sixième session :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Déclaration de la présidence.
3. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
4. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
5. Techniques spatiales au service du développement socioéconomique durable.
6. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
7. Débris spatiaux.
8. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes.
9. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite.
10. Météorologie de l'espace.
11. Objets géocroiseurs.
12. Viabilité à long terme des activités spatiales.
13. Utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.
(Travaux pour 2019 indiqués dans le plan de travail pluriannuel du Groupe de travail (A/AC.105/1138, par. 237, et annexe II, par. 9))
14. L'espace au service de la santé dans le monde.
(Travaux au titre d'un plan de travail pluriannuel du Groupe de travail à déterminer (A/AC.105/1167, par. 96, et annexe I, par. 14))
15. Orbite des satellites géostationnaires : nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications.
(Thème/point de discussion distinct)
16. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-septième session du Sous-Comité scientifique et technique, avec indication des questions à examiner en tant que thèmes de discussion/points distincts ou dans le cadre de plans de travail pluriannuels.
17. Rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

91. Le Comité est convenu que le Groupe de travail plénier et le Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace seraient convoqués de nouveau à la cinquante-sixième session du Sous-Comité scientifique et technique.

92. Le Comité est également convenu qu'un groupe de travail sur l'espace au service de la santé dans le monde, présidé par Antoine Geissbühler (Suisse), devrait être convoqué à la cinquante-sixième session du Sous-Comité. Il est également convenu que le Président de ce groupe de travail nouvellement créé et le Secrétariat présenteraient à la cinquante-sixième session du Sous-Comité, en 2019, un projet de plan de travail pluriannuel pour ce groupe de travail, en tenant compte du rôle du Groupe d'experts sur l'espace et la santé mondiale.

93. Le Comité est convenu que conformément à l'accord conclu à la quarante-quatrième session du Sous-Comité scientifique et technique, en 2007 ([A/AC.105/890](#), annexe I, par. 24), le colloque de la cinquante-sixième session du Sous-Comité, en 2019, serait organisé par le COSPAR sur le thème « Météorologie de l'espace et petits satellites ».
